

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

N° 2022-059

L'an deux mil VINGT DEUX, le DEUX du mois de SEPTEMBRE, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Date de Convocation :

07/10/2022

Etaient présents : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, David PETITON, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT

Date d'Affichage :

10/10/2022

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Absents excusés : Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, Monsieur Philippe HERITIER

Pouvoirs :

- Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Monsieur Philippe BOSQUET
- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : ACHAT DE MOBILIER

Suite aux travaux réalisés pour la mise en accessibilité de la Mairie, Monsieur Legrouit présente plusieurs devis pour l'aménagement mobilier :

- Table de consultation (549 € TTC) - société SCHILLER
- Aménagement mobilier de la mairie pour un total de 4315,25 € TTC – Société 2^{ème} bureau
- Bureau du cabinet médical pour 989,58 € TTC (subventionné à 80% par le fonds Leader) – Société 2^{ème} bureau
- Aménagement du cabinet (paillasse, meubles de rangement...) pour un montant de 1122.70 € TTC (également subventionnés) - BricoDépôt
- Cloison acoustique du cabinet (1199.30 € TTC) – Société eol.
- Fauteuils médecin et visiteurs (617.69€ TTC) – Société eol.
- Réfrigérateur cabinet médical : 279.99 € TTC - Darty

Le coût total de ces aménagements se porte à 9 073.51 € TTC.

Toute la partie aménagement du cabinet médical étant subventionnée à 80% par le Fonds Leader, nous pourrions récupérer 3806,61 €. Le coût réel à financer est de 5266.90 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les achats.

Certifié exécutoire compte tenu de la publication et de la transmission en Préfecture le

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Le Maire

Olivier de CONIHOUT

